

FLASH INFOS

Spécial assemblée générale

INALTA – 23 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS - dg@inalta.fr - Tél : 02.43.39.28.30

> RAPPORT MORAL

L'OMS a annoncé début mai la levée d'alerte mondiale maximale face à la COVID 19, trois ans après l'avoir décrétée. Ces dernières années ont éprouvé nos sociétés et nos organisations. Modification de nos rythmes, de nos vies personnelles et professionnelles. Interrogation sur l'évolution du public accueilli, sur leur adéquation avec nos modalités d'accompagnement.

2022 peut nous rassurer, sur le court terme, sur notre capacité d'adaptation comme en témoignent les rapports d'activité et financier.

La perte d'attractivité de notre branche professionnelle avec la difficulté sur les territoires à gérer les flux interrogent sur les moyens et leur organisation.

NOTRE ENVIRONNEMENT NATIONAL, REGIONAL

Adoptée le 7 février 2022, la loi relative à la protection des enfants, dite « loi Taquet », est venue apporter plusieurs améliorations sur les conditions de repérage, d'accueil et d'accompagnement des enfants relevant de la protection de l'enfance. La profession a salué les avancées introduites par cette loi.

Un an après, le constat est celui d'une mise en œuvre très progressive. Seuls quelques décrets sont parus concernant l'accompagnement des jeunes majeurs, la rémunération des assistants familiaux et le référentiel d'évaluation des situations de danger ou de risque de danger. Au niveau de la gouvernance de la politique de protection de l'enfance, le nouveau groupement d'intérêt public « France enfance protégée », présidée par la présidente du Conseil départemental de Maine et Loire a vu le jour en janvier dernier. Les décrets constituant les nouveaux Conseil national de la protection de l'enfance et Conseil supérieur de l'adoption, ainsi qu'à titre expérimental les comités départementaux de protection de l'enfance, ont été publiés en décembre 2022. Le CDPE du Maine et Loire devrait être installé le 22 juin.

Au regard du nombre de décrets d'application encore en attente et du caractère récent de ceux qui ont été publiés au Journal Officiel, il est encore trop tôt pour avoir un regard réflexif sur l'impact de la loi du 7 février 2022. Il semble toutefois que les nouvelles dispositions ne pourront être effectives sans moyens supplémentaires et sans réorganisation de l'offre d'accueil sur les territoires.

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale positionne le Conseil départemental comme chef de file de l'action sociale : « *Le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'État, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent* ».

Les schémas d'organisation sociale et médico-sociale, définis par l'article L312-4 du CASF, sont établis pour une période maximale de 5 ans. Ils apprécient la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population, dressent le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre sociale et médico-sociale existante et déterminent les perspectives et les objectifs de développement de celle-ci.

Les schémas reposent sur une démarche transversale et participative/partenaire (collectivités, services de l'Etat, associations) regroupant les acteurs des différents domaines concernés. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé.

Les Assemblées départementales de la Sarthe et de la Mayenne ont adopté au deuxième trimestre 2022, pour la première le Schéma départemental unique « pour une solidarité partagée au plus près des territoires » 2022-2026 et pour la seconde le schéma départemental unique de la solidarité et de l'autonomie 2022-2026.

Le département du Maine et Loire s'investit dans le renouvellement du schéma enfance-famille lequel couvrira la

période 2022-2027. Les orientations stratégiques du schéma ont été approuvées par l'Assemblée Départementale à l'occasion de sa session du 15 décembre 2022. La dernière phase d'élaboration de ce nouveau schéma, le plan d'action, est à engager.

NOS ORIENTATIONS, NOTRE ACTIVITE, LA DEMARCHE CPOM

Nous avons prolongé d'un an, compte tenu de la situation engendrée par la COVID, nos orientations stratégiques définies pour la période 2018-2021. 2022 est l'année d'élaboration de leur actualisation pour la période 2022-2025. Après validation d'un calendrier en Conseil d'administration en janvier, un séminaire cadre, une écriture par un comité de rédaction composé d'administrateurs et de cadres, une validation de la rédaction par le bureau, une consultation du Comité social et économique, les orientations stratégiques pour la période 2022-2025 ont été approuvées en Conseil d'administration et en assemblée générale en octobre.

Les trois axes qui structuraient la présentation des orientations stratégiques de la période antérieure 2018-2021 conservent leur pertinence :

- Développer des réponses adaptées à nos publics sur leur territoires (complémentarité interne et externe) ;
- Développer une organisation associative attractive, souple et évolutive (nécessaire attractivité et responsabilité sociétale) ;
- Faire valoir nos savoir-faire, nos projets et notre engagement (construire des messages adaptés en direction du public, des partenaires et des salariés).

Nous observons deux évolutions significatives :

- La volonté de renforcer l'identité associative et le sentiment d'appartenance ;
- Le souci du parcours professionnel des salariés sous la rubrique « responsabilité sociétale ».

Notre activité dans le secteur dit « habilité » est soutenue et la synthèse des rapports d'activité le démontrera, comme le rapport financier avec des résultats quasi équilibrés.

Néanmoins la gestion des mesures d'AEMO ou d'AEMO « renforcée » ordonnées par le juge des enfants nous semble problématique dans les départements du Maine et Loire et de la Sarthe.

En Sarthe le nombre de mineurs en attente a doublé en moins de six mois passant de 166 mineurs en attente au 1^{er} janvier à 388 au 1^{er} juillet. Cette augmentation des prescriptions s'est accompagnée d'une dégradation de l'état des situations lors de la notification au service. Un travail important avec le département s'est engagé. Il a abouti à une augmentation de l'habilitation à 1 350 mineurs au 1^{er} octobre et à une réflexion pour créer, sur de nouvelles bases, un nouveau dispositif de gestion de la liste d'attente.

En Maine et Loire au DISMO, malgré l'extension capacitaire via la création de l'unité Nord, il subsiste en 2022 une

prescription supérieure à sa capacité installée de 24 %. Le délai moyen de mise en œuvre des mesures d'AEMO « renforcée » est de 5 mois et demi. La situation est complexe et la seule extension d'activité ne peut résoudre la problématique des mesures en attente d'exécution.

Dans le secteur dit « non habilité », faute de réception de demandes, nous serons amenés à arrêter en 2023 les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé et les visites médiatisées auprès de l'ASE de Paris pour des enfants placés en famille d'accueil par le Service Accueil des Familles de la Sarthe et de l'Orne.

Le système de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) a été initialement conçu pour fournir aux structures les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Le paysage tarifaire s'est complexifié avec la mise en place et la généralisation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Le CPOM est potentiellement un bon outil de gestion. Tout dépend de l'usage que les parties en font. Il permet de s'inscrire dans une vision pluriannuelle et globale. Il a vocation à être fondé sur un diagnostic partagé qui va permettre de déterminer d'un commun accord les objectifs et les moyens permettant de les poursuivre.

Les établissements relevant du Conseil départemental de la Sarthe ont effectué en 2022 leurs diagnostics qu'ils ont partagé début 2023 avec les techniciens du département.

Les établissements relevant du Conseil départemental du Maine et Loire ont réengagé l'automne dernier la démarche commencée en 2020 et suspendue au changement d'équipe après les élections départementales.

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique de Laval, relevant de l'ARS, pour lequel la démarche est obligatoire mais tarde à se déployer du fait de la Covid, anticipe.

L'IMMOBILIER, L'ATTRACTIVITE

L'immobilier n'est pas notre métier et pourtant en relisant les divers rapports des dernières années nous constatons qu'il est constamment présent. Les conditions d'hébergement et les conditions de travail font partie du socle indispensable de conditions pour le bien-être.

En novembre 2022 les services du siège social, depuis 1989 au 52 rue de Beaugé à Le Mans, déménageaient au 23 rue Jean Grémillon à Le Mans (le 52 rue de Beaugé était



précédemment occupé depuis 1976 par la maison d'enfants de Saint Pavin).

C'était un déménagement que nous souhaitions depuis plusieurs années mais la réalisation (essentiellement la vente du site) était difficile du fait du plan d'urbanisme.

En 1973 s'ouvrait le foyer d'action éducative (MECS) « Le Pourquoi Pas » à Coulaines. Depuis 2012 la réhabilitation du bâtiment est envisagée, liée à divers projets successifs de capacité et de modalités d'accueil. Elle est maintenant impérieuse. Elle peut s'inscrire dans les objectifs du CPOM dont la signature est projetée fin de cette année. En attente des deux ou trois années nécessaires pour la réhabilitation et l'opération de constructions des nouvelles unités nous devons envisager des relocalisations transitoires de l'hébergement.

Le manque d'attractivité du secteur social et médicosocial est maintenant au grand jour. Nous devons améliorer nos procédures de recrutement, nos dispositifs de formation et de mobilité, mais sans revoir le niveau de rémunération ils sont insuffisants.

Nous regrettons l'année dernière la logique de silo adoptée par les autorités de tarification au lieu d'une prise en compte de l'unité associative proposant une offre de service diversifiée. Aujourd'hui nous constatons que dans le silo adopté la revalorisation (mensuelle de 183 euros) est partielle pour certains financeurs. Nous demandons l'application uniforme des revalorisations salariales décidées. Les pénuries de personnel gagnent de plus en plus d'établissements et services et peuvent dégrader les

conditions de travail des salariés et la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

Nous saluons la création d'un pôle d'excellence, pour des formations sanitaires, sociales et de santé, sur le campus du Mans pour une ouverture en septembre 2026. Ce projet est porté par la Région de Pays de la Loire avec la contribution du Conseil départemental de la Sarthe. Sept organismes de formation seront réunis. Le département a particulièrement exprimé sa volonté de développer les formations d'assistant de service social et d'éducateur spécialisé.

L'année dernière Didier Botton, directeur général, en présentant la synthèse des rapports d'activité vous informait de son prochain départ en retraite. C'est chose faite depuis janvier 2023. Nous tenons à le remercier pour le travail accompli et le chemin parcouru.

Corinne Delage Sennegon qui lui succède vous présentera le rapport d'activité 2022 et poursuivra l'adaptation de notre association aux constantes évolutions.

Nous remercions vivement les professionnels et directeurs, les administrateurs, qui ont contribué à cette activité au bénéfice de la protection de l'enfance.

Nous remercions tous nos partenaires, Etat et collectivités territoriales, villes et organismes sociaux qui nous font confiance et nous soutiennent.

Le président
Alain Villerbu

> ASSEMBLEE GENERALE DU 6 juin 2023

SYNTHESE DES RAPPORTS D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2022

Présenter l'activité des établissements et services pour l'année 2022 n'est pas chose aisée pour moi, puisqu'ayant pris mes fonctions de directrice générale mi-février 2023 d'une part, et d'autre part cette présentation se doit d'être succincte.

Afin de faciliter l'observation des évolutions, cette présentation sera organisée à l'identique du dernier exercice.

L'association INALTA se déploie sur trois départements du ressort de la Cour d'Appel d'Angers :
Mayenne, Sarthe et Maine et Loire

L'activité comprend **31** activités pour **19** établissements

L'association comprend **542** salariés en fin d'année 2022 (données du bilan social)

Globalement, ce fut :

- ☞ **5 324** enfants et adolescents accompagnés,
- ☞ **1 266** contacts éducatifs engagés et **1 323** jeunes accompagnés par les équipes de prévention.

Les actions socio-éducatives à partir du domicile

L'action éducative en milieu ouvert : DISMO 49, SEMO 53 et SEMO 72

 Au total ce fut **2 931 mineurs accompagnés** :

Dont 558 mineurs suivis au sein du DISMO 49 : le délai moyen de mise en œuvre des mesures d'AEMO-R est identique à 2021 soit 170 Jours (5 mois ½). De même dans la continuité de 2021, on observe toujours l'augmentation des mesures prononcées pour une durée supérieure à deux ans (1/4 des mesures). Ce point traduit la prise en compte par la juridiction de l'allongement du délai de mise en œuvre, aujourd'hui intégré dans les décisions initiales.

Ce constat n'est pas sans interroger l'efficacité du référentiel milieu-ouvert 2020 articulé autour d'une durée de 9 mois pour une AEMO-R.

192 mineurs suivis au sein du SEMO 53 : la même tendance est observée à savoir l'allongement des mesures, de plus elles sont ordonnées pour des situations très dégradées où le niveau de danger est élevé.

Notons qu'outre les constats d'intensification des problématiques familiales se croisent également au contexte social et sociétal.

2 166 Jeunes suivis au sein du SEMO 72 : l'activité a été marquée par l'arrêt de la gestion de la liste d'attente au 1er mai 2022 et le passage de l'habilitation du service de 1 150 mineurs sarthois à 1 350 mineurs dont 1300 sarthois au 1^{er} octobre 2022.

Sur l'année 2022 on note une forte augmentation des mandats judiciaires, en considérant l'évolution de l'habilitation, on s'aperçoit que le nombre de jugements et d'enfants concernés a encore progressé. La moitié des mesures (50,31 %) est ordonnée pour une durée de plus d'un an et de moins de trois ans.

De façon générale, l'année 2022 au sein du SEMO 72 se caractérise par :

- la gestion des suites données à la forte augmentation des sollicitations des juges,
- les suites données au rapport IGAS,
- l'amplification des problématiques sociales,

- le développement du service avec une augmentation de l'habilitation,
- ainsi qu'une forte mobilisation des équipes sur le renforcement des compétences.

Le placement Familial (72) : SEAD L'escabelle

 **40 jeunes accueillis** sur l'ensemble de l'année. Le service a été sollicité pour 33 mineurs dont 18 ont été accueillis au cours de l'année 2022 :

- 9 filles (moyenne d'âge : 12 ans et 6 mois)
- 9 garçons (moyenne d'âge : 13 ans)

Il est constaté une demande d'accueil de jeunes filles plus importante que les années précédentes mettant en exergue des problématiques émergentes complexes en lien avec les mises en danger : fugues, réseau de prostitution et consommations de produits psychotropes.

Le SEAD l'ESCABELLE propose des prestations articulées autour de la notion d'accueil diversifié en apportant un accompagnement éducatif, scolaire, social et psychologique.



 **Le PEAD 72 expérimental** sur la tranche d'âge de 10 à 17 ans, il s'agit d'une alternative au placement traditionnel, l'accompagnement est modulé en fonction des circonstances.

Au 31 décembre 2022 : 18 mineurs sont accueillis se décomposant en 7 filles et 11 garçons. La moyenne d'âge est de 13 ans et 8 mois.

 **Le PEAD 49** : l'activité du service est finalement portée à 48 places pour des enfants de 0 à 6 ans au titre du placement éducatif à domicile avec un rayonnement départemental du PDS Centre Anjou le 21/01/2022. Suite à cela, il a fallu recentrer les 2 unités sur le PDS Centre Anjou, quitter le site de Distré et bien sûr des moyens RH nécessaires afin de mettre en place l'extension.

Au regard des tensions RH, la montée en charge fut progressive et construite avec le Conseil départemental du Maine et Loire.

Pour autant, le PEAD 49 a connu une situation de sous activité au printemps 2022, plusieurs hypothèses ont alors été partagées avec le département.

Le PEAD judiciaire 72

54 mineurs suivis

Le PEAD judiciaire fonctionne sur une activité autorisée pour 39 jeunes : une légère baisse du nombre d'enfants accompagnés passant de 57 en 2021 à 54 en 2022. L'allongement de la durée moyenne de placements explique cette évolution. La répartition est de 19 filles (35 %) et 35 garçons (65 %). Nous notons une augmentation du nombre des fratries, en effet 75 % des enfants accueillis en 2022 le sont en fratrie. Ce type d'accompagnement favorise le maintien des liens d'attachement noués par l'enfant avec ses parents, ses frères et sœurs et sa famille.

L'investigation Educative (53 et 72)

283 mineurs concernés par les mesures judiciaires d'investigation éducative (225 en Sarthe et 58 en Mayenne)

En Sarthe, la population accompagnée se compose majoritairement de garçons (60 %), à contrario en Mayenne le pourcentage le plus élevé est celui des filles (52 %).

Les tendances observées en 2021 se dupliquent sur 2022 avec la persistance de situations issues de l'immigration, nécessitant de travailler sur la compréhension par les familles de la notion de danger.

L'appui au Pénal (53)

Le contrôle judiciaire socio-éducatif (CJSE) : 175 dossiers suivis

Les enquêtes sociales rapides (ESR) : 172 enquêtes en 2022

Les stages proposés par le service : 24 stages (6 de citoyenneté, 4 en responsabilisation contre les violences et 14 en responsabilisation contre les violences conjugales)

- Rencontres partenariales :
L'année 2022 a été une année d'engagement partenarial dans différents projets avec la poursuite de l'accueil des auteurs de violences conjugales dans le cadre du CPA (centre pour auteur de violences conjugales) lors de stages ; un projet de réalité virtuelle avec le SIP a été

développé ; un travail de partenariat avec « Femmes Solidaires » dans le cadre d'une conférence abordant la conjugalité violente lors de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

L'aide à la Gestion du Budget familial (AGBF 72)

428 mineurs ont bénéficié sur 2022 d'une mesure AGBF ordonnée par le juge des enfants afin de garantir la bonne utilisation des prestations familiales. Les mineurs ayant bénéficié de ce service sont essentiellement des enfants entre 4 et 11 ans (195 mineurs), la composition des familles est essentiellement des mères seules (51 %)

MASP (72) : 70 adultes concernés par la mesure d'accompagnement social personnalisé renforcée (MASP). Cette activité est en décroissance.

L'accueil de jour et d'activités équestres le ROC au LOUP (SAJE 53)

32 jeunes accueillis comprenant 8 filles et 24 garçons

Ce service accompagne des jeunes aux profils atypiques en leur proposant une alternative à la scolarisation.

Les différents projets travaillés par l'équipe :

- Equitation
- La remédiation scolaire
- Atelier écriture « au foin de la rue »
- Cuisine, bricolage, fabrications artisanales
- Atelier jus de pomme
- Atelier de mise en sécurité du sentier piétonnier de Montflours



Malgré la volonté et les efforts de l'Association pour réduire les coûts du dispositif, il est impossible de réduire davantage le taux d'encadrement nécessaire au regard des profils diversifiés et complexes des jeunes accueillis. L'Association a pris la décision de mettre fin à ce dispositif à la fin du troisième trimestre 2023.

Les actions socio-éducatives avec hébergement

Les établissements pour adolescents : CEF de la Jubaudière (49) - PADA et CER Roger Hyvard (53) - MECS le Pourquoi Pas, DAU et MECS Saint Pavin (72)

☞ **264 adolescents accueillis au total au sein des dispositifs avec hébergement**

Pour le CEF

☞ **35 accueillis** dont 23 admissions

- Un focus sur le pôle insertion : le partenariat insertion a été enrichi en 2022, en plus de la CCI, des CFA, de l'URMA, AFPA, Missions locales...le CEF a aussi collaboré avec la créathèque de Cholet, l'URMA d'Angers et le DITEP de Cholet
- Il est à noter également une formation en CAP Coiffure, un apprentissage CAP restauration avec AGAPE, un stage en EHPAD, la continuité d'un service civique ainsi que plusieurs signatures de contrats à durée déterminée.

Pour le PADA

- ☞ Foyer Olivier De Labarthe : **39 jeunes** accompagnés
- ☞ CAP Vers : **33 jeunes** accompagnés,
- ☞ APARTE : **29 jeunes** accompagnés
- ☞ ESCALE : **18 jeunes** accueillis

Le dispositif du PADA a une habilitation pour 76 adolescents âgés de 13 à 18 ans et en contrat jeune Majeur, plusieurs « formules d'hébergement/accompagnement ».

La notion de parcours est un axe majeur de ce dispositif :

- Hébergement collectif pour 35 jeunes à partir de 4 unités de vie : une sur la **Maison l'ESCALE** et trois au sein du **Foyer Olivier de LABARTHE**
- De l'hébergement individualisé via le suivi externalisé, soit dans le cadre du dispositif d'accès à l'autonomie **CAP VERS**, soit dans le cadre de l'accompagnement renforcé **APARTE**

Il est constaté une évolution globale des profils des jeunes accueillis dits « complexes ». Cette préoccupation est partagée par l'ensemble des acteurs associatifs Mayennais de la Protection de l'Enfance et également auprès de la Direction de la Protection de l'Enfance.

Il est donc nécessaire de renforcer les équipes de professionnels de façon pérenne afin de répondre à la fois aux besoins évolutifs des jeunes, mais également afin de pouvoir répondre aux souhaits du Conseil Départemental d'augmenter la capacité d'accueil du dispositif.

Pour le CER Roger HYVARD

☞ **17 mineurs** ont été accompagnés au total des deux sessions 34 et 35.

L'équipe du CER s'est renouvelée en début d'année 2022, ce qui n'a pas permis d'appréhender au mieux la première session 34. Pour mémoire, le CER est habilité pour organiser deux sessions de cinq mois chaque année, en accueillant par session 7 garçons âgés de 14 à 18 ans placés au titre du module de placement du Code de justice Pénale des Mineurs.

En 2022, les situations des jeunes avant leur placement au CER étaient : 6 d'entre eux hébergés dans leur famille, 6 au sein de structure d'accueil, 4 sortaient d'incarcération et un était en errance.

L'expérience de la session 34 a rappelé que l'anticipation et l'organisation demeurent primordiales dans le placement contraint.

Pour la MECS le Pourquoi pas

☞ **54 jeunes** accueillis dont 25 filles et 29 garçons. Au regard des années précédentes c'est la première fois qu'autant de filles ont été accueillies. Le nombre de fratries reste peu important

Le public accueilli, présentant des problématiques multifactorielles a favorisé l'accroissement de situations « extrêmement » complexes. Ce qui a nécessité un accompagnement vers le soin et/ou engendrant la commission de délits, transgressions et infractions comme des situations de violences physiques envers les professionnels et l'institution, des vols et des mises en danger.

Il est bien sûr, sur cette structure, la question cruciale des bâtiments, nous travaillons conjointement sur 2023, en collaboration avec le Conseil départemental de la Sarthe, à avancer sur ce point.

L'élaboration d'un CPOM en Sarthe devrait permettre de planifier cet objectif immobilier.

- ☞ **42 jeunes** accueillis dont 20 garçons (48 %) et 22 filles (52 %)

Nous travaillons à trouver une troisième maison d'accueil d'urgence sur l'année 2023, afin de répondre aux besoins du Conseil Départemental.



globalité. L'année 2022 autour de cet objectif a été renforcée par la plus-value du travail effectué par les professionnels de « La Maison Pour Les Familles ». Leurs expertises, leurs actions « hors les murs » et le soutien parental apporté ont permis de débloquer des dynamiques et systèmes familiaux parfois sclérosés depuis des années. Les professionnels des Maisons d'Enfants Saint Pavin s'appuient et

collaborent régulièrement avec ce service.

La maison d'enfants – MECS Saint Pavin

- ☞ **47 enfants** accueillis dont 17 filles (36 %) et 30 garçons (64 %).
- ☞ 46 % sont accueillis dans le cadre d'une fratrie, ceci est une spécificité de la MECS Saint Pavin
- ☞ L'établissement accompagne 34 familles

Ces chiffres sont stables car il y a peu de sorties et donc peu d'entrées au sein de la structure. En 2022, 68 % des enfants sont scolarisés dans leur milieu habituel scolaire, ce pourcentage est en baisse par rapport à 2021.

L'accompagnement et le soutien des familles demeurent un axe majeur qui s'illustre par huit retours en famille sur onze sorties en 2022. Cette constance depuis de nombreuses années vient affirmer tout l'intérêt porté à cette dimension primordiale dans la prise en compte de l'enfant dans sa

☞ En termes de scolarité :

En 2021 quasiment 80 % des enfants étaient scolarisés "classiquement". En 2022, ils ne sont plus que 68 %. Entendu que ceux-ci sont maintenus dans l'environnement scolaire habituel sous réserve d'adaptation de leur rythme de scolarisation. De plus, un enfant est déscolarisé malgré une inscription au collège.

Ainsi, 32 % des enfants continuent leurs apprentissages dans un environnement spécialisé.

Si ces éléments impactent la vie quotidienne des maisons en matière d'hétérogénéité des problématiques, ils induisent également des besoins très importants en matière d'accompagnements vers les lieux de scolarité. 20 % sont accompagnés via un taxi, 65 % par les éducateurs et seulement 15 % se déplacent en autonomie pour se rendre sur leur lieu de scolarité.

Les actions socio-éducatives dans les quartiers

Les services de prévention spécialisée – communes du Mans, Laval, Mayenne, Allonnes, Couaines et dispositif les invisibles (consortium)

- ☞ **1 266 contacts éducatifs**
- ☞ **1 323 jeunes accompagnés**

- Le temps de présence sociale représente un peu plus du tiers du temps d'intervention des équipes.
- 1 323 accompagnements éducatifs en prévention spécialisée concernent majoritairement les garçons.
- Pour la Mayenne, le nombre d'accompagnements individuels est stable, notons que le nombre des jeunes de moins de 14 ans est en évolution. L'activité des équipes est dense, de plus dans le nouveau schéma départemental des solidarités l'intention est

inscrite de développer la prévention spécialisée sur de nouveaux territoires. En fin d'année 2022, deux équipes de travailleurs sociaux se déploient sur LAVAL agglomération et le Pays de Château-Gontier.

- Pour la Sarthe, l'activité se caractérise par des passages à l'acte violents sur les territoires entre jeunes rivaux pouvant aller jusqu'à la mort. Les équipes soutiennent les familles, accompagnent les victimes et les auteurs pour apaiser et travailler à sortir de ce type de « code » de quartier.
- Les difficultés sont plus prégnantes et l'inflation touche encore plus les précaires. Nous avons également déployé en complément le dispositif « des invisibles ».

Les actions de soutien à la parentalité

Les points rencontres - Point Soleil 72 au Mans, Passerelle à Laval

☞ 462 enfants :

- pour Passerelle (53) ce sont 103 situations familiales et 145 enfants pour lesquels les visites ont été effectives.
- Pour le point soleil (72) ce sont 208 situations familiales et 317 enfants pour lesquels les visites ont été effectives.



Les auditions pour mineurs (72) (53)

- ☞ **218 auditions** réalisées pour les tribunaux du Mans et de Laval dans le cadre des affaires familiales : 62 au Mans et 156 à Laval

Le Café de la Famille (72)

☞ 550 participations

- Les actions de prévention sont poursuivies en faveur du soutien à la parentalité.
- Les permanences se sont poursuivies sur les trois secteurs : le Mans, la Ferté Bernard et Brûlon

La Médiation Familiale (72) (53)

☞ 443 médiations réalisées sur les deux départements : 49 en Mayenne, 393 en Sarthe

- Depuis septembre 2022, l'expérimentation familiale en milieu rural en Sarthe a été développée. En Mayenne, l'activité 2022 est moins importante que l'an passé, nous avons donc plus poursuivi et accentué le travail de promotion de la médiation familiale auprès des professionnels de terrain.

Les actions médico-sociales

Centre Médico-psychopédagogique de Laval

☞ 421 mineurs

- 9 305 séances réalisées, 157 séances dites non facturées car en présence multiples concernant des ateliers.
- L'évolution des séances réalisées non facturées (100 en 2021 et 136 en 2022) traduit l'importance des temps de travail consacrés au partenariat.
- Les pics épidémiques en 2022 ont eu de nouveau une incidence sur l'absentéisme des enfants.
- L'activité au sein des réseaux : Copil TSA 53, conseil sanitaire du CRA, COPIL plateforme de coordination et d'orientation des troubles du neuro - développement
- Participation à des temps de travail sur le déploiement des politiques publiques (PTSM, contrat local de santé LAVAL agglo, comité de suivi sur l'école inclusive.
- Dispositif d'aide psychologique aux étudiants.
- Dispositif « les petits pas ».

Perspectives générales

Contractualisation d'un CPOM avec le Conseil départemental de la Sarthe en fin d'année 2023 pour la période 2024-2028

Reprise des échanges avec le Conseil départemental du Maine et Loire afin d'élaborer un CPOM courant 2024 pour la période 2025-2029

Dialogue de gestion à engager avec le Conseil départemental de la Mayenne

Engager une réflexion associative proactive sur une stratégie immobilière afin de pouvoir développer une agilité dans notre organisation

Communication interne et externe : refonte du site internet et intranet de l'Association afin notamment de développer l'attractivité de notre secteur d'activité

Au cœur de métier, réflexion au sein des Etablissements et Services sur les parcours, les situations dites « complexes », les frontières de nos actions et de nos accompagnements. Inévitablement le partenariat inter-associatif devra s'enrichir des expériences du handicap, de la psychiatrie ...

La Directrice générale
Corinne DELAGE-SENNEGON

> RAPPORT FINANCIER

I. Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF	2021	2022	Ecart	Progression (%)
Actif immobilisé	11 697	12 198	501	4,28%
Actif circulant	13 016	14 319	1 303	10,01%
TOTAL BILAN	24 713	26 517	1 805	7,30%

PASSIF	2021	2022	Ecart	Progression (%)
Fonds associatifs/propres et écarts de réévaluation	6 086	6 086	0	0,00%
Réserves	4 780	4 995	215	4,51%
Report à nouveau, résultats	-803	-1 243	-440	54,79%
Subventions d'investissements	477	444	-33	-6,95%
Provisions réglementées	1 005	1 075	70	6,97%
Provisions pour risques et charges	679	391	-288	-42,38%
Fonds dédiés	1 883	2 339	456	24,24%
Dettes	10 607	12 431	1 824	17,19%
TOTAL PASSIF	24 713	26 517	1 805	7,30%

II. Compte de résultat au 31 décembre 2022

Postes	2021	2022	Ecart	Progression (%)
Charges	32 045	36 064	4 019	12,54%
Produits	32 683	35 920	3 237	9,90%
Résultat comptable de l'exercice	637	-144	-782	-122,60%
<i>dont Résultat d'exploitation</i>	<i>205</i>	<i>-70</i>	<i>-275</i>	<i>-134,23%</i>
<i>dont Résultat financier</i>	<i>-4</i>	<i>-9</i>	<i>-5</i>	<i>-15,55%</i>
<i>dont Résultat exceptionnel (dont IS)</i>	<i>437</i>	<i>-65</i>	<i>-502</i>	<i>-114,76%</i>
Reprise des résultats antérieurs	509	470	-39	-7,58%
Retraitements établissements et services habilités (variation congés payés,...)	28	278	249	890,93%
Résultat à affecter	1 174	604	-571	-48,58%

III. Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice

L'exercice 2022 est marqué par le contexte international lié à la guerre entre l'Ukraine et la Russie et la pression inflationniste qui en découle et par les mesures de revalorisation des métiers des services à la personne qui ont suivi les annonces du gouvernement suite à la crise COVID 19.

1. Le conflit Ukraine/Russie

La guerre en Ukraine a eu pour effet de doper l'inflation en 2022, notamment sur les denrées alimentaires, le marché de l'énergie et les produits pétroliers.

A périmètre constant, les évolutions de ces postes sont significatives en 2022 (énergie : +32.2 K€, alimentation : +15.1 K€, carburants : + 67.3 K€).

2. Les évolutions législatives ayant une incidence sur les comptes de l'exercice

Les mesures législatives ont été réalisées aux fins de renforcer l'attractivité des professions du secteur social et médico-social suite à la crise COVID 19 et augmenter le pouvoir d'achat suite à l'inflation.

Trois mesures ont été mises en place :

- La revalorisation des métiers sociaux-éducatifs et médecins salariés par l'attribution d'une indemnité mensuelle brute à compter du 1er avril 2022
- Le versement de l'indemnité inflation en février 2022
- La revalorisation de la valeur du point à compter du 1er juillet 2022

3. Les indemnités métiers socio-éducatifs et indemnités médecins

Lors de la de la Conférence des métiers du 18 février 2022, le Premier Ministre s'était engagé à revaloriser les personnels médicaux non concernés par les accords dits « Ségur de la santé » et les métiers sociaux-éducatifs du secteur sanitaire, médico-social et social du secteur privé non lucratif.

L'accord du 2 mai 2022 met ainsi en application une indemnité supplémentaire mensuelle, dite « indemnité mensuelle métiers socio-éducatifs » pour les établissements et catégories de professionnels éligibles. Le montant de cette indemnité est de 238 € brut/mois pour un temps plein. Les professionnels visés sont ceux qui exercent une fonction éducative, à titre principal (a minima 50 % du temps de travail du salarié) au sein d'un établissement ou service visé par l'accord.

L'arrêté d'agrément du 19 août 2022 vient compléter cette mesure et prévoit un complément de rémunération de 517 € brut/mois pour un temps plein, pour les médecins exerçant dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Il a été publié au Journal Officiel du 22 septembre 2022.

Ces mesures ont été appliquées à compter du 1^{er} avril 2022. Le montant total des indemnités métiers sociaux éducatifs brutes versées s'élèvent à un montant de 788.2 K€ en 2022, soit un effectif éligible de 367.96 ETP. Le montant de l'indemnité mensuelle pour les médecins salariés s'élève à 6 K€ brut, soit un effectif éligible de 1.28 ETP.

4. L'indemnité inflation

Dans le cadre de l'application de l'article 13 de la loi de finances rectificative pour 2021 n°2021-1549 du 1er décembre 2021, une indemnité inflation d'un montant forfaitaire de 100 € a été octroyée pour les professionnels remplissant les critères d'éligibilité.

L'indemnité a été versée aux salariés (CDI, CDD, contrats aidés, temps plein, temps partiel) en activité au mois d'octobre 2021 et pour qui la rémunération moyenne nette perçue était inférieure à 2 000 € nets par mois (avant impôt sur le revenu) sur la période du 1er janvier 2021 au 31 octobre 2021.

Cette indemnité exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations et de contributions sociales a été intégralement financée par l'Etat.

Le montant de l'indemnité inflation pour 2022 s'élève sur l'ensemble du périmètre associatif à 36.3 K€.

5. La revalorisation de la valeur du point

La revalorisation de la valeur du point, portée à 3.93 à compter du 1er juillet 2022 a été agréée par arrêté du 21 décembre 2022 et publiée au Journal Officiel du 24 décembre 2022.

Cette revalorisation conduit à un rappel de salaires de 232.2 K€ sur 2022.

6. L'évolution du périmètre associatif

L'association a poursuivi le développement de ses activités suite à des réponses à appel à projet ou autorisation d'extensions d'activités.

7. L'extension de l'activité Placement Educatif à Domicile de 20 places à titre expérimental

L'activité de placement éducatif à domicile administratif en Sarthe a été obtenue par l'association à titre expérimental pour un an et jusqu'au 30 juin 2023.

Cette activité de 20 places démarrée en août 2022 ne se poursuivra pas au-delà du 30 juin 2023.

8. L'extension de l'activité du SEMO Sarthe

La suractivité persistante du service éducatif en milieu ouvert en Sarthe, a conduit le Département de la Sarthe à autoriser une extension de l'activité du service à compter du 1^{er} octobre 2022.

- Passage d'une activité de 1 150 mesures d'actions éducatives en milieu ouvert à une activité de 1 350 mesures, dont 50 mesures hors Sarthe
- Obtention de postes supplémentaires pour gérer la liste d'attente des mineurs.
- Maintien d'une activité de 36 mesures d'action éducative en milieu ouvert modulée.

9. La mise en œuvre du « Contrat Engagement Jeunes » en Mayenne

Une convention de coopération et d'organisation a été signée par l'association Inalta, via son service de Prévention spécialisée en Mayenne, l'association Les 2 rives et le GCSMS l'appui pour conduire à compter du 1^{er} octobre 2022, pour une durée de 24 mois, le projet « Contrat d'Engagement Jeunes – Volet Jeunes en Ruptures ».

Le GCSMS « L'appui » est porteur du projet financé par les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire.

Ce consortium vise à développer une réponse large et durable aux besoins spécifiques des jeunes en rupture de parcours. Il s'engage à sécuriser les parcours des jeunes par l'accueil, l'accompagnement des difficultés empêchant leur insertion professionnelle et leur mobilisation et en leur permettant d'être orientés vers les acteurs adaptés à leurs problématiques.

10. L'évolution du patrimoine de l'association

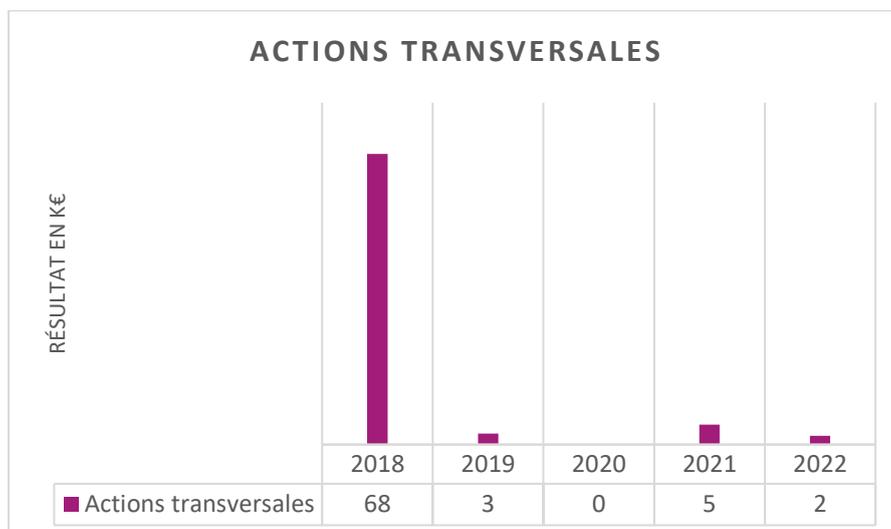
De nombreux mouvements ont eu lieu sur les différents locaux de l'association :

- Vente le 27 décembre 2022 des locaux rue de Beaugé à l'association Blanche de Castille
- Transfert des locaux rue de Grémillon, pris en charge par l'association en fonds propre, sur le Siège social à compter de l'installation des services du Siège, soit le 25 novembre 2022.

L'exercice est également marqué par un nombre significatif de changement de locaux pour les établissements et services entraînant une forte activité pour le service technique de l'association ((9 établissements et services ont déménagé en 2022).

IV. Evolution des résultats par secteur d'activité entre 2018 et 2022

1. Actions transversales

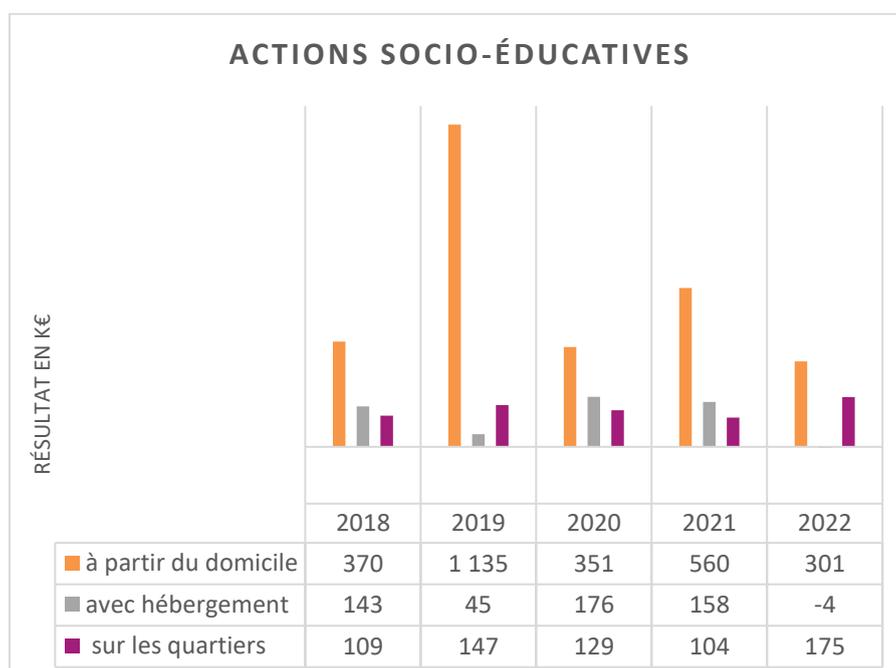


Le résultat du Siège social est excédentaire de 2 K€.

L'exercice est marqué par le déménagement des services du Siège social dans les nouveaux locaux, rue Jean Grémillon au Mans. Le plan pluriannuel d'investissement et de financement incluant le déménagement du service technique dans les anciens locaux de l'Arc en Ciel a été validé en 2023.

Le ratio de frais de Siège sur le total des charges de l'exercice poursuit sa baisse : 5.60 % en 2022 (5.99 % en 2021, pour rappel 6.93 % en 2017).

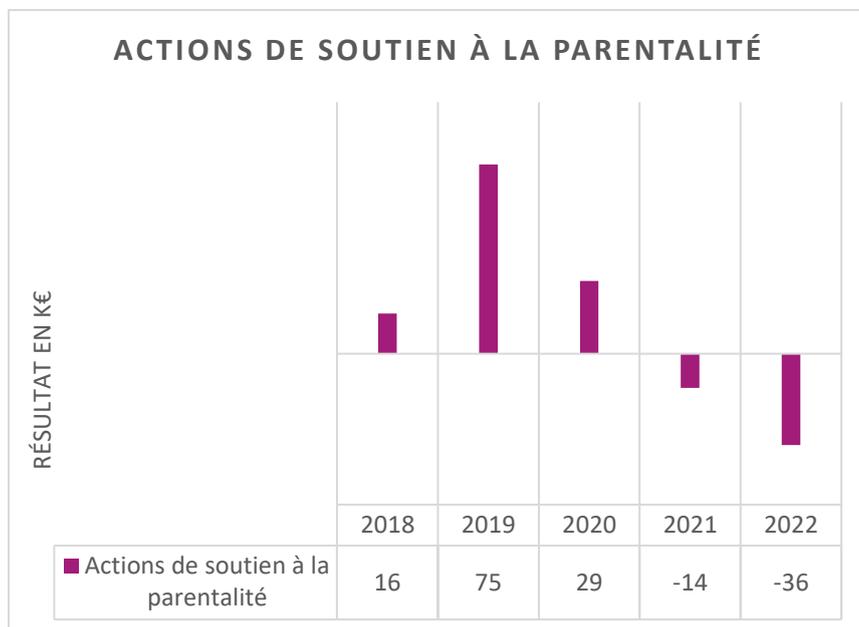
2. Actions socio-éducatives



Les résultats des actions socio-éducatives sont en diminution de -350 K€ par rapport à l'exercice 2021. L'écart provient d'une sous activité sur plusieurs de nos services. Cette dernière s'explique par la conjonction de différents éléments :

- Difficultés de recrutement d'assistants familiaux et travailleurs sociaux pour notre service éducatif d'accueil diversifié.
- Défaut d'orientations d'activité pour notre service de placement éducatif à domicile en Maine et Loire
- Forte diminution de notre activité de mesures d'accompagnement social personnalisé, malgré le travail de proximité engagé avec les assistantes sociales de secteur et les bailleurs sociaux pour faire connaître la mesure. Cette situation a conduit l'association à prendre une décision d'arrêt de l'activité en 2023.
- Sous activité du centre éducatif renforcé Roger Hyvard liée à des fugues de jeunes.

3. Actions de soutien à la parentalité

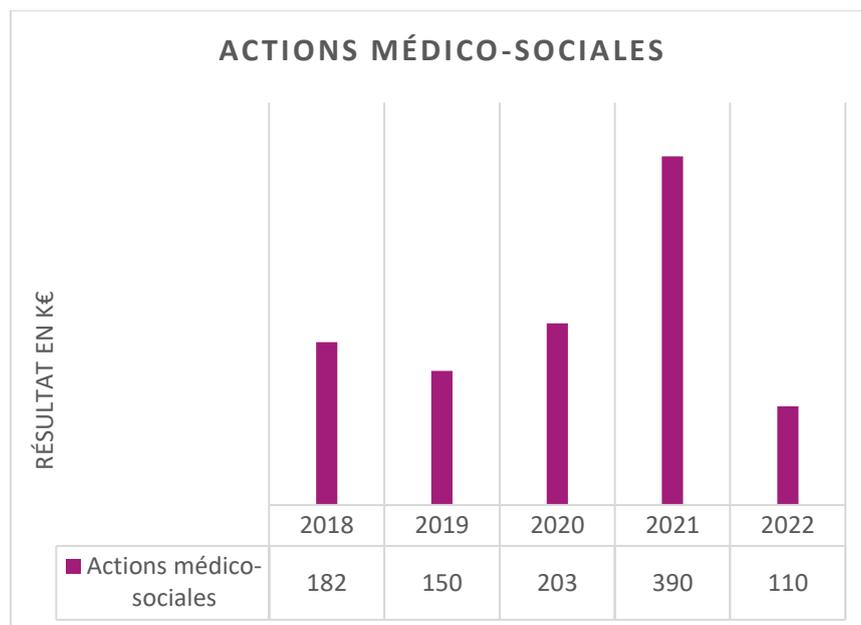


Le résultat des actions de soutien à la parentalité présente un déficit de -36 K€ en 2022.

Deux éléments majeurs expliquent ce résultat :

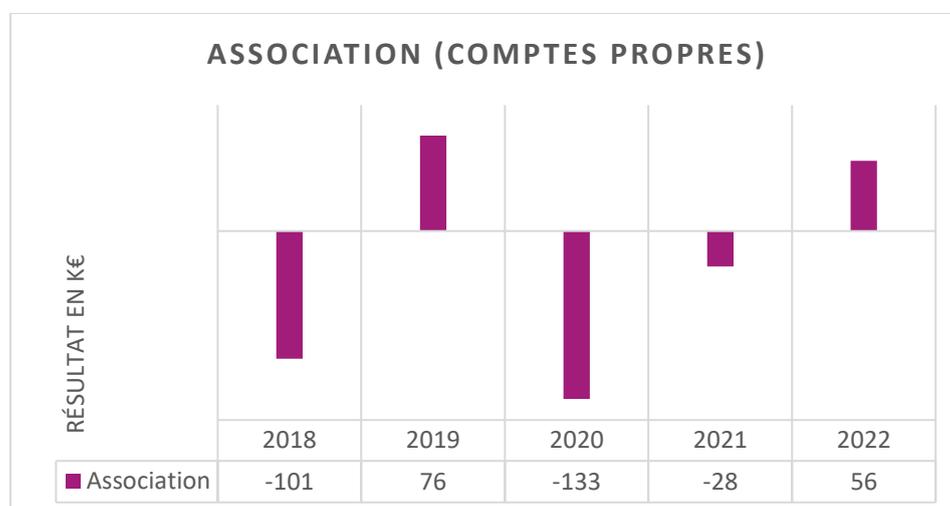
- le service Visites médiatisées pour la ville de Paris est fortement déficitaire compte tenu d'un taux de visites programmées et annulées de l'ordre de 38 % en 2022. Le résultat de cette activité correspond à 49.2 % du déficit des actions de soutien à la parentalité.
- les nouvelles modalités de financement des espaces rencontre et services de médiation familiale par la Mutualité sociale agricole génèrent une perte de 14.5 K€ par rapport à l'exercice 2021 et contribuent pour 40 % au déficit du service Parentalité.

4. Actions médico-sociales



Les postes budgétés et toujours vacants de pédopsychiatre et de temps administratif expliquent le résultat excédentaire de 110 K€. L'économie réalisée sur les charges de personnel est de 125.1 K€.

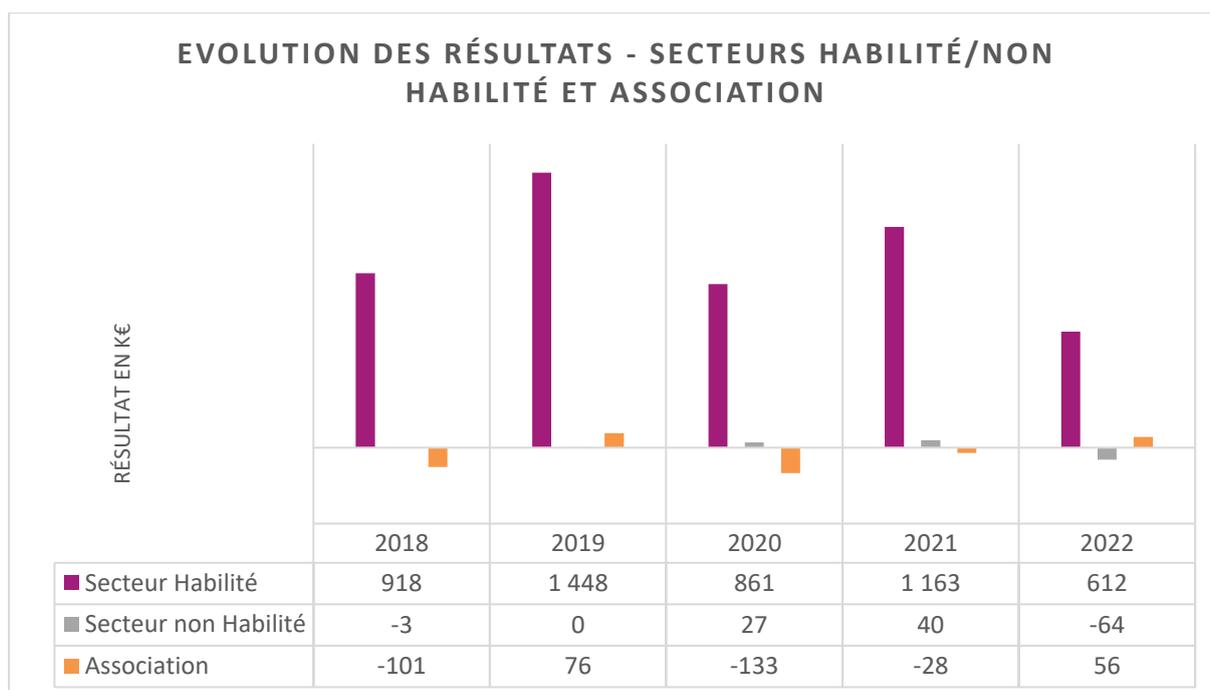
5. Association



Le résultat de l'association est excédentaire malgré la moins-value opérée sur la vente du site Saint Pavin de -54 K€ à laquelle il faut ajouter les travaux de mise en conformité du raccordement au réseau assainissement de la ville du Mans pour un coût de 51.9 K€.

Une reprise de provision pour travaux devenue sans objet compense la perte.

6. Résultat global



Les comptes annuels de l'association INALTA présentent un résultat excédentaire à affecter de 604 K€, porté par les activités habilitées qui génèrent un résultat de 612 K€.

Ce résultat en baisse de - 570.6 K€ et de - 48.59 % par rapport à 2021 met en lumière les difficultés auxquelles a été confrontée l'association dans un contexte de forte hausse des besoins en protection de l'enfance (perte d'attractivité du secteur et difficultés de recrutement des professionnels, inflation non couverte par la tarification, tensions liées à une application différenciée du SEGUR selon les services éligibles).

Le secteur non habilité accuse une perte de -64 K€, dont -50.7 K€ pour l'activité Mesures d'accompagnement social personnalisé, soit 79.2 % du déficit.

V. VENTILATION DES FINANCEMENTS SELON LEUR ORIGINE

